



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-436 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2008-261 CONCERNANT LES LIMITES DE L'AFFECTATION AGRICOLE »

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 12 février 2024, à 19 h, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 2023-436 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2008-261 CONCERNANT LES LIMITES DE L'AFFECTATION AGRICOLE ».

Une assemblée de consultation aura lieu le 11 mars 2024, à 18 h 30, à la salle du centre récréatif Jean-Guy Houle, située au 151 rue Gamelin, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE l'objet de ce règlement est le suivant :

- viser à se conformer au règlement 2020-124 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux. Le but est de modifier l'affectation agricole afin que celle-ci suive les limites de la zone agricole.

Au cours de cette assemblée de consultation, la mairesse expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Ce premier projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne intéressée par ce premier projet de règlement pourra se faire entendre par le conseil relativement à ce projet en personne ou par écrit. Tout commentaire pourra être adressé par courriel, à dg@sadlp.ca ou par écrit à l'hôtel de ville, 200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade QC G0X 2J0, jusqu'au lundi 11 mars 2024, à 16 h.

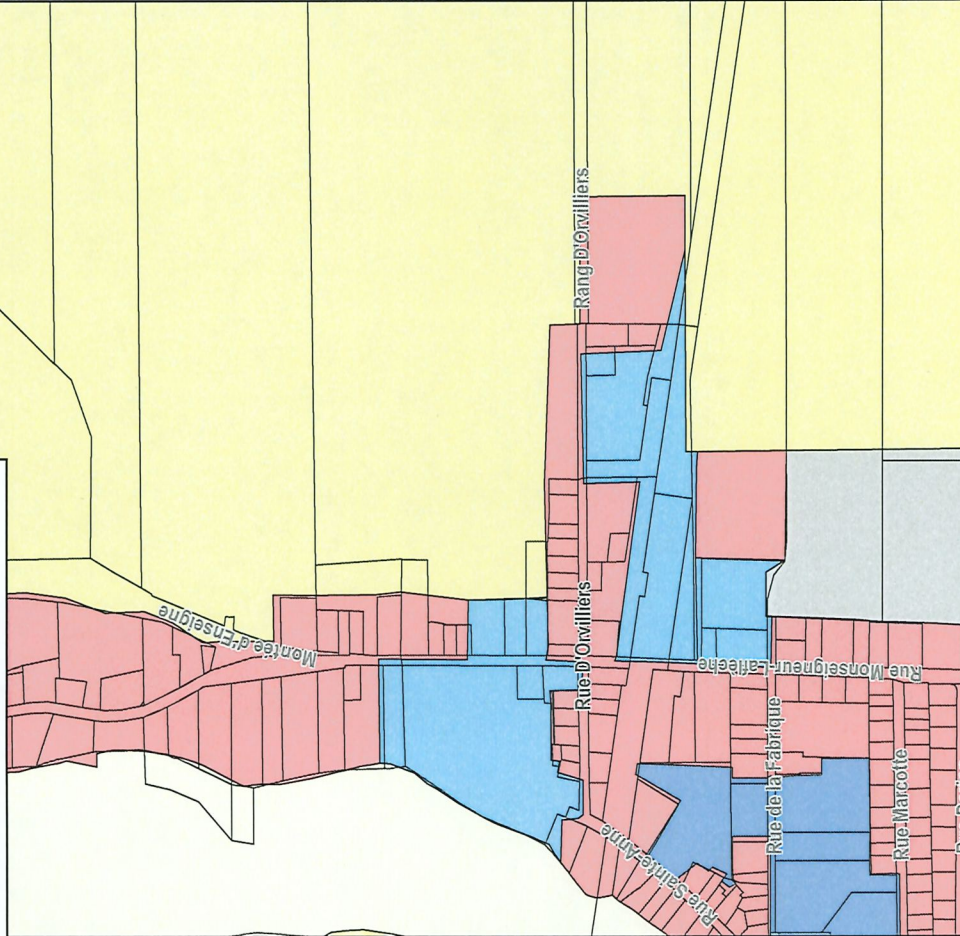
Ce premier projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité, www.sadlp.ca ou au bureau municipal durant les heures ordinaires de bureau.

Donné à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 27 février 2024.








Jean Boucher
Directeur général et greffier-trésorier

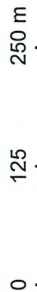
**Municipalité de
Sainte-Anne-de-la-Pérade
Règlement 2023-436**

AVANT MODIFICATION



Affectations du territoire

-  Agricole
-  Agroforestière
-  Commerciale rés
-  Publique
-  Résidentielle
-  Zone réserve



APRÈS MODIFICATION

